

Renvoi aux comités de Sûreté générale et de Salut public des adresses des sociétés populaires d'Autun (Saône-et-Loire), de Montagne-sur-Aisne (Marne) et de Cherbourg (Manche), lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de Sûreté générale et de Salut public des adresses des sociétés populaires d'Autun (Saône-et-Loire), de Montagne-sur-Aisne (Marne) et de Cherbourg (Manche), lors de la séance de la 3ème sans-culottide an II (19 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 283;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16258\\_t1\\_0283\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16258_t1_0283_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

**son inquiétude sur ce que le modérantisme relève la tête, et sa confiance dans la vigilance de la Convention à déjouer toutes les conspirations.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (11).**

Les citoyens composant la société populaire de Compiègne, département de l'Oise, déposent aussi dans le sein de la Convention les mêmes sollicitudes; mais, disent-ils, en terminant, le peuple français n'aura pas combattu en vain. L'œil vigilant de la représentation nationale est ouvert, et la République encore sera sauvée (12).

## 7

**La société populaire d'Autun [département de Saône-et-Loire]<sup>a</sup>, celle de la Montagne-sur-l'Aisne [ci-devant Sainte-Menehould, département de la Marne]<sup>b</sup> et celle de Cherbourg [département de la Manche]<sup>c</sup> font part à la Convention de la même crainte, que le modérantisme et l'aristocratie ne profitent de la chute des derniers triumvirs pour opérer une réaction funeste aux patriotes, et qui arrête le char révolutionnaire dans sa course: elles demandent l'exécution littérale de la loi du 17 septembre dernier (vieux style).**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Sûreté générale et de Salut public (13).**

### a

La société populaire d'Autun, département de Saône-et-Loire observe que depuis la chute de Robespierre, l'aristocratie s'agite et cherche à opprimer le patriotisme. Il n'entrera jamais dans vos cœurs dit-elle, d'amortir le mouvement révolutionnaire ou de le faire rétrograder, de hasarder le fruit de six années de travaux (14).

### b

La société populaire de Montagne-sur-Aisne écrit que, depuis l'immortelle journée du 10 thermidor, l'incorrigible aristocratie lève une tête insolente, insulte aux patriotes, et les qualifie du nom odieux de robespierristes.

«Maintenez, dit-elle, législateurs, le gouvernement révolutionnaire dans toute sa vigueur, jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la liberté; assurez la liberté civile; qu'un tribunal juste frappe les seuls ennemis du peuple; maintenez la liberté de la presse,

telle qu'elle est mentionnée dans la Déclaration des droits de l'homme; mais qu'une peine sévère soit réservée pour l'insigne calomniateur; enfin représentants, surveillez les intriguants, et la patrie est sauvée.

**Mention honorable, et renvoyé au comité de Sûreté générale (15).**

### c

La société populaire de Cherbourg, département de la Manche observe à la Convention que le salutaire événement du 10 thermidor et les mesures qui l'ont suivi, semblent être devenus pour les aristocrates l'époque de leur triomphe.

Ils trompent les citoyens des campagnes en leur disant que les messes et les processions vont reparoître et qu'on ne portera plus la cocarde tricolore. Elle donne connoissance que des feux sont actuellement la nuit sur les hauteurs qui dominent la mer, et ces signaux, dit-elle, servent sans doute à entretenir une correspondance avec les odieux et perfides anglais (16).

## 8

**Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre [PILLE] envoie à la Convention nationale, en date du premier jour sans-culottide, le récit officiel de plusieurs actions héroïques qui ont eu lieu pendant le siège de Valenciennes.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique et à la commission de santé (17).**

Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet à la Convention nationale plusieurs notes qui lui ont été adressées par le chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il rend compte aussi des sentiments qui animent les citoyens de tous les points de la République, et qui prouvent que la presque totalité des Français est sincèrement attachée à la République. Dans les différentes demandes d'extraits mortuaires, on ne remarque que la résignation la plus complète, on peut même dire une sorte de satisfaction d'avoir fait à la patrie des sacrifices aussi précieux. Les termes sont variés, dit-il, mais l'esprit est le même. Les voici :

Mon fils n'est plus, dit l'un; mais pourrais-je regretter celui qui vivra éternellement dans les fastes de la République, et dont la mémoire va demeurer à jamais consacrée?

(11) P.-V., XLV, 335-336.

(12) Bull., 3<sup>e</sup> jour s.-c. (suppl.).

(13) P.-V., XLV, 336.

(14) Bull., 3<sup>e</sup> jour s.-c. (suppl.); J. Univ., n<sup>o</sup> 1763.

(15) Moniteur, XXII, 3. Bull., 3<sup>e</sup> jour s.-c. (suppl.); J. Fr., n<sup>o</sup> 725; M.U., XLIII, 538.

(16) Bull., 3<sup>e</sup> jour s.-c. (suppl.); J. Univ., n<sup>o</sup> 1763.

(17) P.-V., XLV, 336.